REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal du Mardi 28 Mai 2024

Mandature 2020 / 2026

Affaire n° 7 – Délibération N° 2024-05/028

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi vingt-huit Mai à dix-huit heures et quarante-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le 30 MAI 2024
Et publication ou notification du
30 MAI 2024

Affichée en Mairie, le
31 MAI 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
18	06	09	00
Nombre de Conseillers votants : 24			

M. PANCREL Bernard	Maire	x			
Mme DALJARDIN Muguette	1er Adjoint			x	
M. PARSHAD Alain	2ème Adjoint	x			
Mme SENELLIER Sandra	3ème Adjoint			x	
M. COPANEL Michael	4ème Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5ème Adjoint	x			
M. POININ Olivier	6ème Adjoint	x			
Mme LISON Gladys	7ème Adjoint			x	
M. VINGADASSAMY Eddy	8ème Adjoint	x			
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	9ème Adjoint	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal			x	
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal			x	
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal			x	
M. PERIAN Jean-Luc	Conseiller Municipal	x			
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS		
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL		
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x			
Mme CAMIER Barbara	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme PHOUDIAH Mélila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal			x	
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x			
Mme LOSBAR Yvanne	Conseiller Municipal			x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x			
M. HIRA René	Conseiller Municipal		Mme Marina CAZIMIR		
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER		

Le quorum étant atteint, **dix-huit (18)** Conseillers étant présents et **six (06)** représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), *Monsieur Michael COPANEL*, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 7 – Délibération N° 2024-05/028
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024.

Le rapport sur les grandes orientations budgétaires 2024 est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;
Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 07 Août 2015, dite loi NOTRE ;
Vu l'avis favorable de la Commission «*Stratégies Fiscales et Financières, Affaires Économiques et Développement Territorial*» en date du 21 Mai 2024 ;

Vu le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui de ce projet de délibération, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, faisant état notamment :

- *du contexte budgétaire ;*
- *de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes ;*
- *de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel ;*
- *de la structure et de la gestion de la dette ;*
- *des engagements pluriannuels.*

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services et de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1 : PREND acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) en vue du vote du Budget Primitif de la commune de Saint-François pour l'année 2024.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le 30 MAI 2024
Et publication ou notification du 30 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Bernard PANCREL.

MAIRIE DE SAINT-FRANÇOIS

COURRIER ARRIVÉ LE: 30 MAI 2024 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

RAPPORT

A PROPOS DU RAPPORT

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Pour la commune de Saint-François qui a adopté la nomenclature budgétaire M57, le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités locales, le Maire présente au conseil municipal, dans ce délai de 10 semaines, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) comprenant notamment les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires. Le rapport a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation budgétaire de la collectivité.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et fait l'objet d'une publication.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Au quatrième trimestre 2023 on constate :

- Une conjoncture économique en Guadeloupe qui marque le pas.
- Un ralentissement de l'activité.
- Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie (A) diminue légèrement,
- Le nombre d'offres d'emploi recule sur trois mois dans le même temps
- L'activité ralentit dans les secteurs du commerce, du BTP et de l'IAA (Industries agroalimentaires)
- Sur le trimestre, seul le secteur du tourisme enregistre un regain de dynamisme en termes d'activité.

Pour le premier semestre 2024, les chefs d'entreprise s'attendent tout de même à une hausse globale de l'activité. Celle-ci devrait être tirée par les secteurs du BTP et des services marchands (hors tourisme). Cependant, dans les autres secteurs, les professionnels s'attendent à ce qu'elle diminue.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

À fin décembre 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) en Guadeloupe s'élève à 115,3 points (+0,6 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est principalement attribuée à une augmentation des prix de l'alimentation (+2 %) et des services (+1,4 %). Les produits frais ont notamment augmenté de 1,6 %. En revanche, les prix de l'énergie reculent de 1,3 %, en particulier ceux des produits pétroliers (-2 %).

En glissement annuel, l'IPC a augmenté de 3,2 % en Guadeloupe contre 3,7 % en France (hors Mayotte).

Le «panier du maire » qui **est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes** est estimé en prenant en compte l'accélération de la croissance de certains indices et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique aux environs de 7,7%.

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

La situation budgétaire de la Ville (budget SPIC compris) présente un résultat cumulé agrégé de 1 569 352,15 €. La tendance baissière se confirme même s'il faut tenir compte des restes à réaliser. Les restes à réaliser (dépenses engagées mais non réalisées) représentent, en solde et tous budgets confondus, 1,1 millions en investissement et 1 millions en fonctionnement.

Cette situation traduit des difficultés à mettre en œuvre les actions déjà votées antérieurement qu'ils s'agissent des projets d'investissement dont certains datent de 2015.

En fonctionnement, les charges de personnel en 2023 représentaient environ **59,44 %** des recettes de fonctionnement (reste à réaliser inclus, **19 770 829 €/33 264 300 €**), sachant que le seul levier fiscal dont la ville dispose concerne les taxes foncières sur les habitations bâties et non bâties (+415 K€ en 2024)

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Même si le résultat prévisionnel du CA de la ville pour l'année 2023 fait apparaitre un excédent de 1,96 millions € (hors restes à réaliser) la situation budgétaire nécessite de conduire une politique de maîtrise budgétaire et financière à court et moyen termes pour rembourser le déficit et rétablir l'équilibre financier des deux sections du budget conformément aux dispositions de l'article L.1612-4 du CGCT et aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.
La rationalisation des dépenses à caractère général et les recettes tirées de la valorisation des AOT, devront contribuer à nous rapprocher d'une trajectoire budgétaire saine.

.

ANALYSE RETROSPECTIVE DE L'EVOLUTION DU RESULTAT

Evolution comparée du résultat consolidé et des prévisions CRC

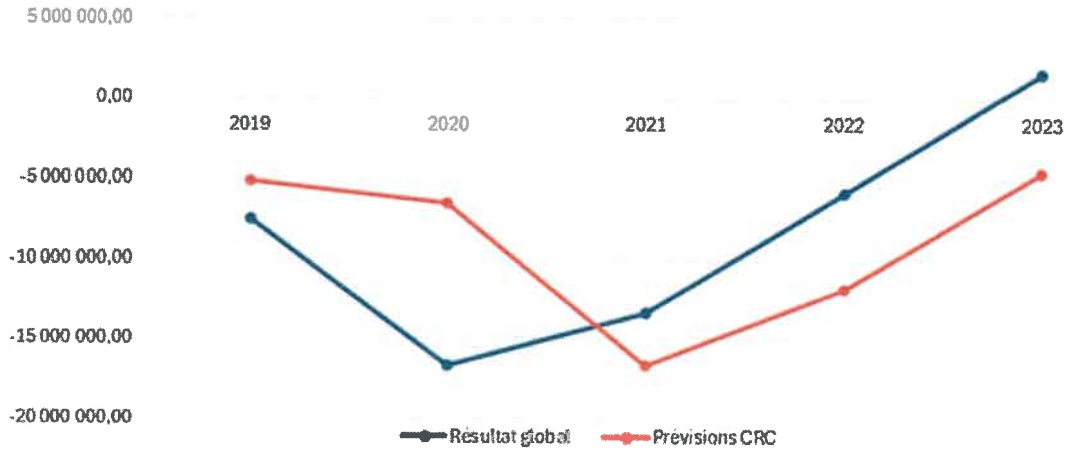

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat budget annexe Port de Plaisance	123 975,66	-133 377,23	63 008,22	-14 945,73	110 310,48
Résultat budget annexe Golf	-1 421 077,95	-2 472 729,29	-2 485 749,23	-2 811 192,86	-3 154 916,08
Résultat budget annexe Aérodrome				20 518,66	22 749,09
Résultat budget principal	-6 153 508,90	-14 076 926,27	-10 955 852,53	-3 076 961,45	4 591 208,66
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Résultat global	-7 450 611,19	-16 683 032,79	-13 378 593,54	-5 882 581,38	1 569 352,15
Budget après corrections CRC	-5 093 224,26	-6 521 092,69	-16 699 374,60	-11 849 366,00	-4 578 539,00

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité

L'estimation notifiée dans l'état 1259 c'est-à-dire le produit attendu des recettes fiscales par les services fiscaux est en hausse de 414 312 €.

Objet	Base 2023	Base 2024	Taux	Produit attendu 2024 (1259)	Produit attendu 2023 (1259)	Augmentation prévisionnelle 2024
TFB	21 816 000 €	22 909 000 €	56,74 %	12 998 567 €	12 378 398 €	620 169 €
TFNB	176 800 €	181 800 €	54,83 %	99 681 €	96 939 €	2 742 €
TH	8 780 643 €	8 403 000 €	27,04 %	2 272 171 €	2 374 286 €	-102 115 €
Montant de fiscalité attendu				15 370 419 €	14 849 623 €	520 796 €
Allocations compensatrices				205 840 €	189 517 €	16 323 €
IFER				0 €	7 177 €	-
TOTAL				**15 576 259 €**	**15 046 317 €**	529 942 €
FNGIR (déduction)				1 998 618 €	1 998 618 €	-
Coefficient correcteur (déduction)				2 404 503 €	2 288 873 €	115 630 €
Montant total				**11 173 138 €**	**10 758 826 €**	**414 312 €**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement

Elle se chiffre en 2024 à **4 306 K€** contre 4 083 K€ en 2023 soit une augmentation **+5,4 %**

L'octroi de mer

Les recettes de l'octroi de mer devraient être relativement stables et devrait s'élever en 2024 autour de 670 085 € mensuel soit **8,04 millions d'euros** prévisionnels pour l'année 2024 contre **7,2 millions** en 2023 soit une augmentation de **7,04 %.**

La taxe sur le carburant, la ville perçoit de manière mensuelle, les recettes tirées de la taxe sur le carburant. s'il était observé les mêmes variations de prix que l'année dernière, elle devra percevoir au titre de 2024, un montant de **779 103 €.**

Les autres recettes

La Mission conduite par l'AFD via le cabinet ESPELIA relative à la Valorisation du Domaine public a permis de finaliser la cartographie autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) bâti et non-bâti et ainsi de pouvoir lancer les avis de publicité en direction des occupants actuels et à venir du domaine public (ambulants, marina, port de pêche etc.). Cette action aura le double effet de pouvoir valoriser nos recettes mais également de régulariser les occupations du domaine public.

L LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses à caractère général

Les dépenses à caractère général vont connaitre une augmentation. Celle-ci résulte des actions mises en œuvre dans le cadre de la structuration de la fonction achat et du nombre des marchés publics en augmentation qui sont et seront mises en œuvre par le service de la commande publique pour répondre aux besoins des services. En 2024, aux dépenses ponctuelles engagées pour satisfaire certains besoins (location de voiture par exemple) vont s'ajouter celles qui sont à prévoir dans le cadre des marchés publics à venir (marché de locations de véhicules et engins de longue durée). Les effets en terme financier des marchés publics mis en œuvre en 2024 seront perçus davantage en 2025.

Sur les charges locatives, nous envisageons d'amorcer une réflexion sur leur réduction par le déménagement de certains services actuellement installés dans les locaux que nous louons vers des locaux où nous pourrions y mettre plusieurs services. Exemple de transfert de la médiathèque vers l'espace multimédia.

.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

La maitrise de la croissance des dépenses de personnels demeure un des leviers essentiels sur lequel il faut agir pour favoriser le retour à un équilibre budgétaire. Toutefois certains facteurs limitent cette maitrise :

- L'indice Glissement Vieillesse Technicité (GVT). En effet le concept de GVT permet de désigner l'évolution de la masse salariale d'une administration publique liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents. Il explique l'augmentation naturelle de la masse salariale. En effet, plus de 57% des personnels de la collectivité ont plus de 50 ans. L'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) est fort au sein de la collectivité compte tenu de la moyenne d'âge des agents plutôt élevée. Ce faisant, il y a un fort pourcentage d'agents classés à des échelons supérieurs et bénéficiant du dernier grade de leur cadre d'emplois.

- Les augmentations de quota horaire décidés en décembre 2023 et qui concerneront l'ensemble des agents à Temps Non Complet vont également expliquer à la marge l'augmentation de la masse salariale.

- Le versement du Complément Indemnitaire Annuel qui correspond à la part variable du RIFSEEP évalué à environ 150 000 euros.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

D'autres raisons participent à la progression du chapitre 012

- La poursuite de la mise à jour de la carrière des agents le cas échéant. Pour rappel les années 2022 et 2023 ont permis des mis à jour jusqu'à l'année 2020. De récentes décision du conseil municipal(modification du tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grades) permettront de poursuivre le rattrapage pour les années 2021 et 2022. Il restera à traiter les cas d'avancement de grade avec effet en 2023.

- Le projet de remunicipalisation partielle de la caisse des écoles comporte la mise à disposition de la commune (au 01/09/2024) de 26 agents CDE. Le coût de l'emploi de ces agents devra être remboursé à la CDE par la commune. C'est au 01/01/2025, par le biais de mutation que les agents CDE deviendront des agents communaux.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Statut/ Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	8 092 897	8 589 533	8 656 382	9 908 773	10 044 903	11 054 191	11 750 521	12 400 624
Détachés Etat	70 891	105 704	101 376	6 380	0	92 444	115 192	220 243
Stagiaires	429 416	87 555	37 704	628 279	401 111	879 434	571 966	528 966
Contractuels	1 657 182	1 623 545	1 710 605	1 324 530	1 237 208	1 110 121	943 707	511 988
Collaborateur de cabinet	69 648	50 505	19 405	0	35 038	45 301	0	0
Emplois aidés	209 505	148 993	53 532	32 405	45 106	73 118	63 918	465 060
Apprentis	-	-	-	-	-	-	-	20 002
Vacataires		19 721	1 173	4 456	34 646	99 451	187 425	167 484
Heures supplémentaires	85 514	49 389	54 861	54 046	0	0	36 210	32 070
Charges patronales	3 890 149	3 784 577	3 808 746	3 891 319	3 981 012	4 518 139	4 722 184	4 739 889
Total traitement	**14 505 203**	**14 459 524**	**14 443 785**	**15 850 188**	**15 779 024**	**17 872 200**	**18 391 123**	**19 086 325**
Traitements (rappels)	135 806	29 278	89 196	717 069	862 973	495 510	382 305	518 053
Charges sociales (prévoyance)	24 440	26 500	25 160	23 920	22 620	21 960	26 187	20 549
Charges sociales (chèques déjeuner)	214 537	238 449	185 928	133 895	143 655	215 574	284 564	301 125
Traitements	10 750 860	10 704 224	10 668 201	12 617 436	12 656 191	13 837 110	14 031 622	14 864 449
Charges	4 129 126	4 049 526	3 833 906	3 915 239	4 124 290	4 734 018	5 005 710	5 061 563
Total général	**14 879 986**	**14 753 751**	**14 502 107**	**16 532 675**	**16 780 481**	**18 571 128**	**19 037 332**	**19 926 052**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Objet/Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Traitement indiciaire	7 206 440,42	7 357 113,03	7 446 334,53	7 501 332,18	8 290 117,60	8 638 440,36	8 855 127
Traitement indiciaire 40%	2 882 576,17	2 942 845,21	2 978 533,81	3 000 532,87	3 316 047,04	3 455 376,14	3 542 050,8
NBI	54 515,05	54 684,33	57 534,93	60 034,31	65 394,53	71 514,96	69 033,24
NBI 40%	21 806,02	21 873,73	23 013,97	24 013,72	26 157,81	28 605,98	27 613,29
SFT	72 429,96	55 544,70	56 685,58	51 597,19	61 596,20	54 420,12	58 875,36
Heures supplémentaires	49 389,47	54 861,10	54 045,86	35 134,83	87 442,21	23 640,00	32 069,8
Régime indemnitaire	504 186,58	471 601,51	1 270 029,77	1 700 443,58	1 803 264,85	1 741 928,64	1 882 626,3
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-	-

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUE DEPUIS 2014

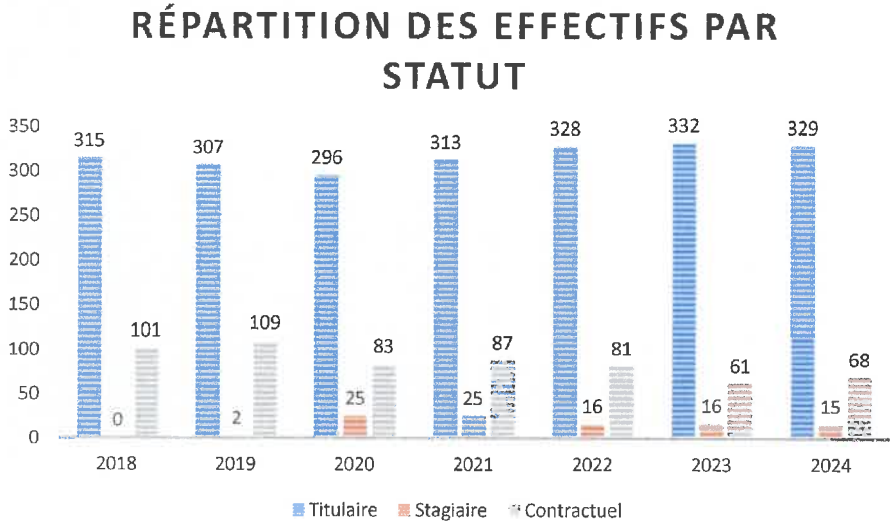

Statut/Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaire	315	307	296	313	328	332	329
Stagiaire		2	25	25	16	16	15
Contractuel	101	109	83	87	81	61	68
Total	**416**	**418**	**404**	**425**	**425**	**409**	**412**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIF ET DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2024

L'objectif poursuivi en 2024 sur les dépenses de personnel est ambitieux puisqu'il consiste à stabiliser le chapitre 012 à moins de 20 millions. Des mesures importantes seront prises en ce sens avec un contrôle strict des recrutements externes en 2024 et une rationalisation des moyens humains alloués à chacune des directions.

Par ailleurs, il faut noter qu'en 2024, aucun agent ne bénéficiera d'une mise en stage à l'inverse des deux dernières années

Enfin, nous enregistrerons 13 départs au titre de l'année 2024 contre 12 l'année dernière.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'organisation d'une bourse pour l'emploi en septembre 2023 visait à procéder à un redéploiement rationnel des effectifs tout en offrant aux agents l'opportunité de mobilité et d'évolution de leurs compétences. La direction des ressources humaines renouvellera cette expérience en 2024.

Il faut noter que la collectivité devra faire face à la forte volonté des agents occupants les fonctions d'animateur(rice) d'évoluer vers d'autres métiers. En effet, il est observé un véritablement épuisement professionnel de la part de beaucoup des agents concernés. Il apparait qu'en moyenne après une dizaine d'année d'exercice de cette mission, les agents ne peuvent plus gérer la charge émotionnelle que génère la fonction. Les demandes de reconversion sont nombreuses et ne peuvent être satisfaites dans leur intégralité.

Des formations sont notamment lancées en interne et en partenariat avec le CNFPT pour accompagner les agents sur leur poste de travail et les préparer à d'éventuelles reconversions.

Dans le même temps, la collectivité a amorcé un travail de mutualisation des missions qui sont dans le champ des affaires scolaires de la ville (restauration scolaire, animation périscolaire, entretien des locaux, ATSEM) visant à créer de la polyvalence au niveau des agents, de la synergie afin de réduire le recours à des personnels en CDD sur certaines de ces missions.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

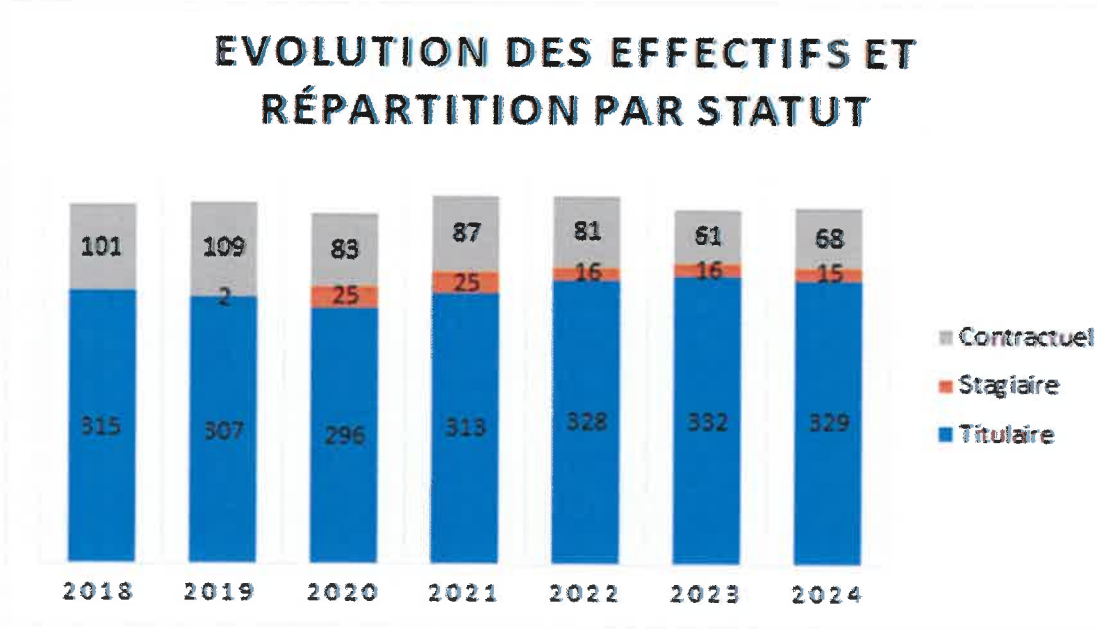

L'effectif de la collectivité au 31/12/2024 se stabilise à 412 agents.
Depuis, 2015, la commune compte 49 agents de moins
Cette baisse s'explique par les départs des agents et la rationalisation des effectifs.

L LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

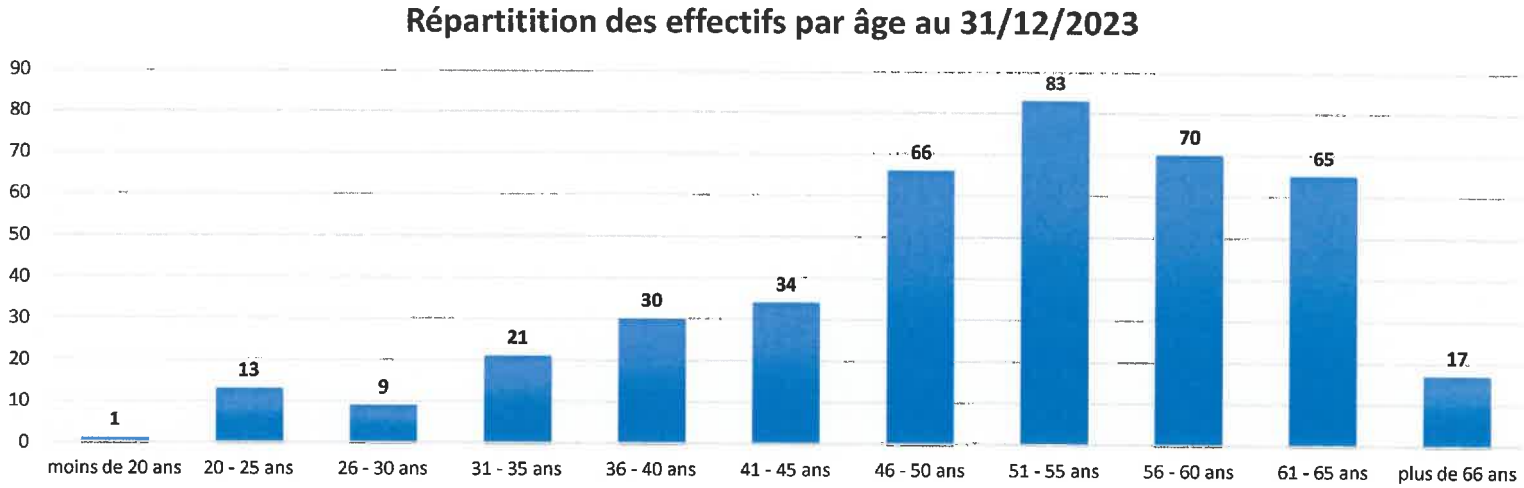

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 51 à 54 ans. **Plus de 57% des personnels ont plus de 50** ans. La pyramide des âges est une représentation de la répartition des agents par tranche d'âge et par sexe. Elle permet de repérer l'équilibre des générations au sein des effectifs de la collectivité, d'anticiper les évolutions, et de prévoir des plans d'action en cas de déséquilibre

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

UNE ENVELOPPE DEDIEE AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Le développement des compétences sera un levier de motivation des agents et de performance administrative. Ainsi le choix de revaloriser l'enveloppe dédiée à la formation est déterminant.

MISE A JOUR DES CARRIERES

Si les années 2021 et 2022 ont permis de mener à terme le chantier de la mise à jour des carrières. Toutefois, ces régularisations ont concerné la période 2015 à 2020. Il est donc important d'assurer une gestion des carrières en année réelle pour les agents concernés.

MAITRISE DES CHARGES INSCRITES AU CHAPITRE 012 RELATIF AU FRAIS DE PERSONNEL

- Le recours à des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) prévoit de réduire le coût de l'emploi des personnels contractuels de l'Animation à titre d'illustration le recours à des animatrices recrutés en contrat PEC a permis de faire de réaliser une économie de **245 910€** durant l'année scolaire 2023-2024. Ces efforts devront être poursuivis en 2024.
- 13 départs à la retraite prévus en 2024 pour la commune seule, le gain tiré de ces 13 départs à la retraite en année pleine est de **616 808,16 €** contre **495 279,48 €** en 2023 (12)
- Le non-remplacement de 3/ 4 des agents partant à la retraite.

LA DETTE

Au 01 janvier 2024 l'encours de dette s'élève à 12 099 763,95 millions €.

L'annuité en capital s'élève à **1 194 364,41 € et 446 211,57 €** d'intérêts

Avant la baisse annoncée pour la fin de cette année des taux d'intérêt directeurs de la BCE ces derniers se situent dans une fourchette comprise entre 4 % et 4,75 %.

Compte tenu de la situation budgétaire de la ville, il n'est pas conseillé de recourir à l'emprunt pour 2024.

LA DETTE

COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS
Etat Financier
ECHEANCIER PAR PRÊTEUR 2024

Code Contrat	Numéro du Contrat	Objet de la dette	Date de Réalisation	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Durée initiale	Organisme Prêteur	Périodicité	Montant initial	Dette en capital au 01/01/2024 (Exclu)	Annuité	Capital	Intérêts	Dette en capital au 31/12/2024	ICNE 2024
0141	LT090162	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009	22/05/2009	15/07/2010	15/07/2029	20 ans	BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	Annuelle	2 400 000,00	720 000,00	134 544,00	120 000,00	14 544,00	600 000,00	5 644,93
									2 400 000,00	720 000,00	134 544,00	120 000,00	14 544,00	600 000,00	5 644,93
0144	2011 02 003	ACQUISITION DES ACTIFS DE L'ANCIEN HÔTEL KALENDA	15/09/2011	01/02/2013	01/02/2039	27 ans	BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER	Annuelle	8 000 000,00	4 740 740,70	436 264,04	296 296,30	139 967,74	4 444 444,40	120 434,57
									8 000 000,00	4 740 740,70	436 264,04	296 296,30	139 967,74	4 444 444,40	120 434,57
0148	5103857	REHABILITATION DECHARGE DE DESVARIEUX	04/01/2016	01/01/2017	01/01/2036	20 ans	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Annuelle	1 367 588,00	939 711,74	88 360,67	60 169,32	28 191,35	879 542,42	35 181,70
									1 367 588,00	939 711,74	88 360,67	60 169,32	28 191,35	879 542,42	35 181,70
0142	00027685144	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	06/05/2011	10/05/2012	10/05/2031	20 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	2 500 000,00	1 000 000,00	164 900,00	125 000,00	39 900,00	875 000,00	22 573,56
0143	00029635320	AUTRES INFRASTRUCTURES	21/11/2011	30/11/2012	30/11/2031	20 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	2 000 000,00	1 023 404,92	156 428,34	108 328,31	48 100,03	915 076,61	3 770,62
0145	00030293100	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2012	15/05/2012	30/05/2013	30/05/2032	20 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	2 000 000,00	1 181 532,16	172 956,24	103 245,84	69 710,40	1 078 286,32	37 648,44
C5001	CO9635	Tirage sur le Contrat Cadre N° 2017-01	31/07/2018	31/07/2018	31/07/2038	20 ans 3 mois	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Trimestrielle	850 000,00	626 875,00	57 281,95	42 500,00	14 781,95	584 375,00	2 396,29
0146	10000003442	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2013	27/03/2013	30/03/2014	30/03/2028	15 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	3 000 000,00	1 248 335,00	287 856,87	226 188,12	61 667,75	1 022 146,88	38 320,15
0147	10000008123	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	20/12/2013	30/12/2014	30/12/2028	15 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	1 500 000,00	619 163,63	141 984,87	112 636,52	29 348,35	506 527,01	131,56
									11 850 000,00	5 699 310,61	981 407,27	717 898,79	263 508,48	4 981 411,82	104 839,62
									23 617 588,00	12 899 763,05	1 640 575,98	1 194 364,41	446 211,57	10 905 398,64	268 100,92

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ARTICULEES AUTOUR DE PROJETS D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS

Les actions et projets inscrits dans le cadre du contrat PEYI le socle des crédits d'investissement qui devront être mobilisés en 2024. Le contrat PEYI est articulé autour de quatre axes stratégiques :

1-Axe mobilité :
Réalisation d'une étude pour la mise en œuvre du plan de circulation de la ville : **cout global** 39000 € reste à charge communal :**7800 €**
Réfection de certaines voiries : **cout global** 792 108 € reste à charge communal :**159 213 €**

2-Axe développement économique et attractivité :
Mise à niveau du port multimodal :**cout global :** 1 410 000 € reste à charge communal : **352 000 €**
Rénovation et mise en conformité de la gare maritime : **cout global : 250 000** € reste à charge communal : **35 000 €**

3-Axe développement social et cohésion
Rénovation de foyers socio éducatifs : **coût global** 1 561 000 € **reste à charge communal** : **156 100 €**

4- Axe réhabilitation et rénovation des infrastructures sportives
Réhabilitation de la clôture du stade François Xavier DURIMEL **coût global** 45 000 € reste à charge communal : **9000 €**

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ARTICULEES AUTOUR DE PRC D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS

Soit un reste total à charge total : 368 800 €; En effet les projets de réfection de voiries et de mise en conformité de la gare maritime seront réalisés par le conseil départemental dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

En dehors des projets inscrits dans le contrat PEYI, d'autres projets devront être lancés et pris en compte dans le budget 2024 quand bien même qu'il s'agit de projet dont la réalisation s'étalera sur les deux ou trois prochaines années mais dont le commencement est constaté en 2024 voire en 2023. il s'agit de :

- **Démolition et reconstruction du foyer de DUBEDOU** pour un montant total de 541 K€ et un reste à communal de **80473 €**

- **La création d'un espace ludo-sportif** pour **montant total** de **1 739 344 €** avec un reste à charge communal de **347 868 €** après la participation de l'Agence Nationale du Sport (869 672 €) et la mobilisation du FEDER (521 803 €)

- La **réhabilitation de l'hôtel de police municipale situé au centre-ville pour un coût total 320 000 €.** Ce projet avait déjà fait l'objet d'un marché à procédure adaptée, et n'a pu être finalisée. Le reste à réaliser est de **306 000** €. Cet engagement ouvert devra être repositionné sur un nouveau marché après que le précédent dénoncé et déclaré caduque.

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ARTICULEES AUTOUR DE PROJE D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS

- **La relocalisation de l'hôtel de police municipale :** Cependant, concomitamment à la préparation des marchés relatifs à la réhabilitation dudit hôtel de police, la vétusté des locaux où sont actuellement situés les services de la PM, commande de transférer de manière provisoire les services dans le bâtiment SHIPCHANDLER situé près de la base nautique. Ce transfert qui sera plus rapide que la réhabilitation de l'hôtel municipale situé en centre-ville, nécessitera des travaux d'aménagement à hauteur d'environ **100 000** €

- **Les travaux d'étude pour la rénovation du bâtiment « la crèche Le Nid »** dans le cadre de la Convention territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, pour la création d'un Centre social regroupant un lieu d'accueil enfants parents (LAEP), une ludothèque et un espace parents. **Le cout des études est fixé 40 000 €.**

- **La Pose et entretien de barrages Anti-sargasses :** cette action fondamentale pour limiter les échouages d'algues sargasse sur le littoral saint-franciscain dont le coût est évalué à **540 000 €**, a fait l'objet d'une demande de financement à l'adresse de l'Etat dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), pour une prise à 100%.

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ARTICULEES AUTOUR DE PROJETS D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS

- **Le Ré-ensablement de la plage du Lagon-cocoteraie :** l'action vise à sauvegarder les enjeux environnementaux économiques et touristiques et préserver le patrimoine naturel et touristique. Le coût total est estimé à **330 110 €** entièrement prise en charge dans le cadre du FEI.
- **La Démolition du bâtiment menaçant ruine (plage du Lagon-cocoteraie :** Cout total de **101 000 K€** entièrement prise en charge dans le cadre du FEI.
- **L'installation de cuves à eau dans le cadre du projet Aquaponie dans les écoles :** Estimée à **40 000 €**
- **Travaux d'aménagement de l'atelier de la base nautique :** Coût total **155 000 €** avec une prise en charge sollicitée à hauteur de 100% dans le cadre **du FEI.**

En ce qui concerne **l'aérodrome**, des discussions sont actuellement en cours avec le conseil départemental sur les orientations à prendre quant à la réalisation **des travaux de réhabilitation** (transfert de maitrise d'ouvrage) et ensuite sur la gestion. Une visite sur site est prévue le mardi 28 mai 2024.

Le Golf devra procéder à la réalisation de **travaux de réhabilitation de son patrimoine bâti**, le bureau d'étude missionné, évalue le coût des travaux à **1,1 millions d'€**. Ces travaux vont être présentés au conseil départemental afin d'apprécier l'opportunité de les inscrire dans le cadre du contrat PEYI.

LA POURSUITE ET LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FONCTION ACHATS QUI CONCOURT A UNE MEILLEURE RATIONALISATION DES DEPENSES

Le taux de couverture des besoins des services par des marchés publics continue de s'améliorer en 2024, ce sont 8 marchés lancés en début d'année dont une grande majorité pourra être exécutée en cette année 2024.

Au titre des crédits de fonctionnement : 515 940 €

- Marché de collecte et transport des algues sargasses échouées sur le littoral de Saint-François - Estimation prévisionnelle 2024 à commander : 260 940€
- Marché de collecte et transport des algues sargasses échouées sur le littoral de Saint-François sites exceptionnels - Estimation prévisionnelle 90 000 € pour 3 mois
- Marché relatif à l'élaboration des cartes d'évolution du trait de côte dans le cadre de la loi climat et résilience : 80 000 €
- Marché de maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie pour les besoins de la commune de Saint-François : 85 000 €

- **Au titre des crédits d'investissement : 884 305 €**
- Marché fourniture acquisition d'équipement d'entretien pour le golf international de Saint-François : 400 000 € 4 ans
- Marché pour achat d'un tracteur-faucheuse : 187 961,35 €
- Marché achat de deux camions bennes basculante PTAC inférieur à 3,5T 176 344,00 € 3 ans
- Marché acquisition d'un camion nacelle à conduire avec permis B : 120 000,00 € 3 ans

LA POURSUITE ET LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FONCTION ACHATS QUI CONCOURT A UNE MEILLEURE RATIONALISATION DES DEPENSES

La couverture des besoins se développe et se poursuit par la préparation de marchés courants obligatoires :
A cette liste de marchés en cours, vont s'ajouter 13 autres marchés qui vont être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année. Le service de la commande publique bénéficiera de l'appui du cabinet AXIOVAL conventionnée dans le cadre de la mission de restructuration de la fonction achat. Au regard de la contrainte budgétaire, il faudra fort probablement fixer des priorités.

Au titre des crédits de fonctionnement : 1 881 200 €

- Marché de Fourniture de carburants au moyen de cartes accréditives et prestations annexes : 100 000 €
- Marché de prestation de régularisation foncière : 201 200 €
- Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien : 70 000 €
- Marché de prestation de fauchage élagage des ouvrages de la ville de Saint-François : 450 000 €
- Marché de travaux, entretiens et réparations des voiries pour les besoins de la commune de Saint-François - 600 000 €
- Marché de location de véhicules et engins de longue durée : 180 000 €
- Marché de location de véhicules et engins de courte durée : 40 000 €
- Fourniture d'articles de quincaillerie :100 000 €
- Fourniture de bureau : 50 000 €
- Prestation de transports scolaires : 20 000 €
- Marché interconnexion des sites au réseau VPN : 70 000 €

Au titre des crédits d'investissement : 140000 €

- Marché de travaux d'installation de climatisation : 60 000 €
- Marché de fourniture de matériels informatiques 80 000 €

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Dans le contexte budgétaire actuel, il n'est pas possible d'inscrire l'ensemble des crédits de paiement dédiés aux investissements lourds dans le projet de budget 2024. Il est prévu d'ouvrir en 2025 des **Autorisations de Programme (AP)** pour des projets dont le coût global est jugé élevé au regard de la durée de l'exécution budgétaire (6 mois environ) et la réalisation prévue sur plusieurs années. Dans le cadre de ces AP, des crédits de paiement (CP) seront inscrits de manière annuelle en fonction des besoins financiers correspondant à chaque phase du projet. Dans le cadre du budget 2024, nous allons positionner les crédits de paiement à hauteur de 10 à 20 % des montants des reste à charge que devra supporter la ville en 2024. L'ouverture d'Autorisation de programme sur le reste à charge que devra supporter la ville va concerner deux opérations inscrites dans le contrat PEYI et deux autres qui auraient vocation à l'être :

- **La mise à niveau du port multimodal (1 410 000 €), RAC : 352000 €**
- **La rénovation des foyers socio-éducatifs (1 561 000 €) : RAC : 156 100 €**
- **La création d'un espace multisport site de Raisins clairs (1 739 344 €) RAC : 347868 €**
- **La réhabilitation de l'hôtel de police municipal (320 000 €) RAC : 100 000 €**

Par ailleurs, il semble également important de toiletter nos maquettes budgétaires en identifiant les actions qui sont soldées ou anciennes (2015) afin de les supprimer et de les désengager. Cela aura pour effet de diminuer les restes à réaliser et d'avoir une meilleure lisibilité du budget.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 à 2024

	LIBELLE	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	% / BP	% / CA
	Dépenses de fonctionnement							
014	Atténuations de produits	2 128 936,00	2 128 935,66	2 288 873,00	2 128 165,64	2 300 000,00	0,49%	-0,04%
011	Charges à caratère général	5 323 125,33	3 609 838,13	7 091 361,00	4 567 454,68	6 321 657,18	-10,85%	26,53%
012	Charges de personnel	18 837 952,41	18 718 986,81	19 884 947,00	19 770 829,51	19 926 052,00	0,21%	5,62%
65	Autres charges de gestion courante	4 921 977,57	2 417 702,57	4 985 542,00	2 656 099,67	4 977 423,19	-0,16%	9,86%
66	Charges financières	416 472,75	385 361,01	487 116,00	367 881,55	446 211,57	-8,40%	-4,54%
67	Charges exceptionnelles	1 208 560,85	536 739,59	0,00	0,00			
68	Dotations et provisions	1 438 428,62	1 438 428,62	0,00	0,00	330 534,99		
	Ecritures d'odre cession et dotations		4 459 531,38	394 003,00	394 002,66	400 000,00	1,52%	-91,16%
	Total des dépenses de fonctionnement	34 275 453,53	33 695 523,77	35 131 842,00	29 816 777,97	34 701 878,93	-1,22%	-11,51%
	Déficit reporté		422 332,52	523 579,00	523 579,14			23,97%
	RAR		3 703 228,19		664 253,03			-82,06%
	Total avec reprise du déficit	34 275 453,53	37 821 084,48	35 655 421,00	31 004 610,14	34 701 878,93	-2,67%	-18,02%
	Recettes de fonctionnement							
013	Atténuations de charges	170 573,00	242 576,50	213 000,00	297 697,30	300 000,00	40,85%	22,72%
70	Produits services, domaine et ventes div.	1 898 251,06	1 232 295,40	1 198 939,00	1 674 061,96	1 500 000,00	25,11%	35,85%
73	Impôts et taxes	21 266 280,62	23 347 216,02	24 320 762,00	24 343 511,86	24 260 000,00	-0,25%	4,27%
74	Dotations et participations	4 831 140,00	4 670 949,85	6 426 033,00	4 812 233,41	6 542 962,37	1,82%	3,02%
75	Autres produits de gestion courante	1 048 665,87	72 197,45	72 000,00	171 378,03	200 000,00	177,78%	137,37%
77	Produits exceptionnels (cession)	40 926,56	4 029 041,93		4,59	0,00		
	Total des recettes de fonctionnement	29 255 837,11	33 594 277,15	32 230 734,00	31 298 887,15	32 802 962,37	1,78%	-6,83%
	Excédent reporté					2 168 566,67		
	RAR				1 965 413,50			
	Total avec RAR		33 594 277,15	32 230 734,00	33 264 300,65	34 971 529,04	8,50%	-0,98%
	Dépenses d'investissement							
20	Immobilisations incorporelles	51 539,38	-	92 977,48	58 546,60	162 099,58	74,34%	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	642 092,34	311 224,98	617 741,24	494 189,22	1 355 431,84	119,42%	58,79%
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	130 000,00	46 709,25	5 308 033,98	138 402,67	446 634,12	-91,59%	196,31%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 393 757,00	2 215 381,58	1 668 973,00	1 668 972,57	1 194 364,41	-28,44%	-24,66%
	Opérations d'équipement	7 903 075,22	293 837,90		366 963,13	5 553 296,44		24,89%
27	Autre	219 280,00		303 384,51	267 000,00			
	Total des dépenses d'investissement	11 339 743,94	2 867 153,71	7 991 110,21	2 994 074,19	8 711 826,39	9,02%	4,43%
	Déficit reporté		2 193 826,93		0,00			
	RAR		1 204 732,02		3 870 481,00			221,27%
	Total des dépenses d'investissement	11 339 743,94	6 265 712,66	7 991 110,21	6 864 555,19	8 711 826,39	9,02%	9,56%
	Recettes d'investissement							
13	Subventions	5 268 139,75	343 794,08	4 603 403,00	609 162,91	5 174 912,22	12,41%	77,19%
10	Dotations + taxe aménagement	931 746,93	2 357 428,84	630 000,00	714 813,81	390 077,59	-38,08%	-69,68%
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 022 610,00		182 204,00		182 204,00	0,00%	
027	Autres créances	254 804,59	254 804,59			331 328,68		
040	Dotations aux amortissements	436 921,38		394 002,00	394 002,66	400 000,00	1,52%	
	Ecritures d'ordre cession et dotations		4 459 531,38					
	Total des recettes d'investissement	10 914 222,65	7 415 558,89	5 809 609,00	1 650 323,64	6 478 522,49	11,51%	-77,75%
001	Solde d'exécution reporté (y compris RAR)			2 354 578,00	2 354 577,91	2 422 641,99	2,89%	
	RAR				5 214 639,89			
	Total des recettes d'investissement	10 914 222,65	7 415 558,89	8 164 187,00	9 219 541,44	8 901 164,48	9,03%	24,33%

POURCENTAGE D'EVOLUTION
ENTRE LE BP 2023 ET LE PROJET DE BP 2024

Tendance globale :

- Recettes réelles de fonctionnement : **2023** : **32 230 734 €, 2024** : **33 897 881,50 € soit une augmentation de +4,8 %**
- Dépenses réelles de fonctionnement : **2023 : 35 655 421 €** ; **2024 : 34 442 772,81 € soit une réduction de -3,3 %**

- Capacité d'autofinancement brute : **-214 356 €.**
- Capacité d'autofinancement nette encore négative de **-1 408 720 €**

A faveur de l'apurement des restes à réaliser, de la mise en œuvre de la valorisation des recettes (AOT), le contrôle de la masse salariale, la prospective réalisée laisse augurer une résorption totale du déficit en 2025. La ville pourrait renouer en 2025 avec une capacité d'autofinancement brute positive qui lui permettrait de poursuivre et lancer de nouveaux projets d'investissement pluriannuels sous forme d'AP/CP sans avoir recours à l'emprunt.

LES BUDGETS ANNEXES SPIC

Concernant les budgets annexes, la même démarche de retour à l'équilibre doit être mise en place, tant sur les charges courantes et de personnel que sur l'optimisation des recettes, afin de dégager de la capacité d'autofinancement pour les investissements.

.

LE SPIC GOLF

31

BUDGET GOLF	BP 2022 CRC	BP 2023	BP 2023 CRC	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	1 000 180,00	1 510 000,00	1 141 017,00	1 200 000,00
RAR				
Dépenses réelles de fonctionnement	2 574 179,24	1 400 000,00	2 389 244,00	1 216 000,00
RAR	95 934,39		74 218,00	80 754,39
011 Charges à caractère général	507 530,54	500 000,00	227 098,00	280 000,00
012 Charges de personnel	907 000,00	900 000,00	928 718,00	900 000,00
65 Autres charges de gestion courante	15 000,00		36 000,00	
Résultat N-1				1 352 978,52
CAF brute	1 573 999,24	110 000,00	-1 322 445,00	-1 449 732,91
CAF nette	1 781 045,23	97 045,99	-1 529 491,00	-1 449 732,91
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	66 651,50	50 000,00	78 272,00	284 181,00
RAR				
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	1 319 264,55		273 931,00	198 000,00
RAR	171 554,08			241 077,28
Remboursement de la dette	207 045,99	207 045,99	207 046,00	
Résultat N-1				1 495 928,37
Besoin de finacement	1 252 613,05	50 000,00	-195 659,00	
Mobilisation d'emprunts				
Solde d'investissement (résultat global)	3 033 358,28	47 045,99	-402 705,00	-1 650 824,65
Déficit cumulé (avec RAR)	3 301 146,75	3 080 704,27	-3 703 851,75	-3 100 557,56

Avis favorable du conseil d'exploitation

LA PROSPECTIVE FINANCIERE DU PORT DE PLAISANCE

BUDGET PORT DE PLAISANCE	BP 2022 CRC	BP 2023	BP 2023 CRC	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	429 063,66	431 208,98	610 338,00	450 000,00
RAR				
Dépenses réelles de fonctionnement	424 017,87	424 017,87	218 972,00	406 356,00
RAR	5 045,79		14 350,00	180 609,86
011 Charges à caractère général	214 891,00	214 891,00	129 952,00	180 000,00
012 Charges de personnel	160 000,00	168 000,00	176 830,00	220 000,00
65 Autres charges de gestion courante			8 961,00	
Résultat N-1				275 776,79
CAF brute	5 045,79	7 191,11	377 016,00	138 810,93
CAF nette	5 045,79	7 191,11		138 810,93
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	189 277,51	50 000,00	75 260,00	52 170,00
RAR				
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	189 277,51	50 000,00	27 502,00	50 000,00
RAR				2 170,00
Remboursement de la dette			47 758,00	
Besoin de finacement				
Mobilisation d'emprunts				
Solde d'investissement (résultat global)	5 045,79	7 191,11	0,00	0,00
Résultat cumulé (avec RAR)	0,00	7 191,11		138 810,93

Pas d'avis du conseil d'exploitation

LA PROSPECTIVE FINANCIERE AERODROME

BUDGET AERODROME	BP 2022 CRC	BP 2023	BP 2023 CRC	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	45 000,00	62 000,00	113 453,00	72 638,67
RAR				
Dépenses réelles de fonctionnement	55 000,00	57 750,00	92 281,00	83 000,00
RAR				1 273,90
011 Charges à caractère général	10 000,00	10 500,00	1 300,00	35 000,00
012 Charges de personnel	45 000,00	47 250,00	90 981,00	48 000,00
65 Autres charges de gestion courante				
Résultat N-1				24 022,99
CAF brute	10 000,00	4 250,00	21 172,00	12 387,76
CAF nette	10 000,00	4 250,00	21 172,00	12 387,76
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)			0,00	
RAR				
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	40 000,00		0,00	73 000,00
RAR				
Remboursement de la dette				
Besoin de finacement	40 000,00		0,00	-60 612,24
Mobilisation d'emprunts				
Solde d'investissement (résultat global)		4 250,00	0,00	-73 000,00
Déficit cumulé (avec RAR)	50 000,00	4 250,00		-60 612,24

Pas d'avis du conseil d'exploitation

CONCLUSION

Les orientations budgétaires proposées s'inscrivent dans une démarche de retour à l'équilibre.
Le montant des recettes de fonctionnement estimé à **33,8** millions € par rapport au montant des dépenses de fonctionnement évalué à **34,4** millions € devrait permettre de dégager un autofinancement brut de - 214 K€. Au surplus l'évaluation des dépenses de fonctionnement a été sur appréciée à l'inverse des recettes de fonctionnement dont l'évaluation a été mesurée notamment dans l'attente des recettes tirées des AOT.

Dans l'absolu la tendance baissière du déficit se confirme. En effet depuis 2021, la courbe des résultats de la ville est au-dessus de la courbe des budgets corrigés par la chambre régionale des comptes (slide 7). Au surplus en 2023 la courbe des budgets corrigés de la CRC avait prévu un déficit de **- 4,5 millions €** et nous observons un résultat excédentaire à hauteur de **+1,5 millions €.**